

mercredi 25 mai 2022

Renouvellement convention de partenariat entre Aix- Marseille-Université et le Fiphfp (2021-2024)

Renouvellement de convention

Mardi 31 mai 2022 à 15h00 – Sur Invitation

Jardin du Pharo – Amphithéâtre Gastaut
58 Bd Charles Livon – 13007 Marseille

Aix-Marseille Université et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp) perpétuent leur engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette convention, initialement signée en 2018 pour une durée de 4 ans, a permis d'initier une dynamique collective interne et externe pour l'inclusion des personnels en situation de handicap. En effet, plusieurs actions ont été développées, au-delà même des exigences législatives. C'est donc tout naturellement que cette convention se voit être renouvelée pour 4 années supplémentaires.

Le statut de première université francophone pluridisciplinaire, de par son nombre d'étudiants et ses effectifs de personnels, confère à Aix-Marseille Université un devoir d'exemplarité. Parfaitement consciente de la responsabilité sociétale qui lui incombe en tant qu'acteur majeur du territoire d'Aix-Marseille, ce second plan d'actions confirme l'engagement d'Aix-Marseille-Université dans la conduite d'une politique volontariste et ambitieuse en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap. Il a pour objectif de consolider les actions déjà engagées par Aix-Marseille-Université sur la précédente convention mais aussi d'ouvrir de nouveau champ d'intervention, dont le reclassement des agents confrontés au cours de leur carrière au handicap. Enfin, ce second plan d'actions devrait permettre d'agir davantage sur les représentations du handicap en milieu professionnel et la capitalisation d'expériences positives. Ce nouveau plan d'action se fera en 6 axes :

- Agir sur le recrutement des travailleurs en situation de handicap
- Créer les conditions du reclassement et de la reconversion professionnelle pour les personnels déclarés inaptes
- Maintenir et accompagner les parcours professionnels des agents en situation de handicap
- Former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs d'Aix-Marseille-Université pour disposer d'une culture commune sur le handicap
- Renforcer la collaboration avec les prestataires et fournisseurs issus du milieu protégé
- Améliorer l'accessibilité numérique

Cette après-midi sera donc rythmée par plusieurs temps forts afin de promouvoir le renouvellement de l'engagement entre Aix-Marseille Université et le FIPHFP. La signature se fera en présence d'**Éric Berton**, Président d'Aix-Marseille Université, **Laurent Bensoussan**, Vice-Président Santé et Handicap au sein d'Aix Marseille Université, **Marc Desjardins**, Directeur du FIPHFP, **Thierry Allemand**, Directeur territorial au handicap Paca et Corse, **Jean-Louis Moro**, Vice-Président à la Vie des campus, QVT et sécurité au travail et **Alexis Rouques**, Directeur Régional de la Banque des territoires.

De plus, des doctorants contractuels en situation d'handicap témoigneront et seront présent pour raconter leur parcours. D'autres sujets seront également abordés comme le partenariat avec l'Esat Antilope, l'expérimentation de l'apprentissage avec l'équipe des espaces verts de la Depil Luminy avant de terminer sur une Visite du TKS (présentation des analyses réalisées sur la plate-forme pour l'amélioration du bien-être et de la performance de la personne en situation de handicap)

A propos du FIPHFP :

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Il accompagne les employeurs publics pour la mise en œuvre des politiques d'inclusions en milieu professionnel contribuant ainsi au changement de regard sur le handicap.

Depuis sa création, le taux d'emploi direct est passé de 3,55 % en 2006 à **5,44 % en 2021**.

A propos de La Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

CONTACTS PRESSE :

Aix-Marseille Université

Clara Bui

Directrice de la communication

Clara.bui@univ-amu.fr

04 86 09 08 50



Rejoignez le réseau !

FIPHFP

Pierre-Yves Gallety

Communication

pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com

06 42 98 71 47



@FIPHFP